



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
19 février 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 21<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 6 décembre 2007, à 10 heures

*Président :* M. Ali ..... (Malaisie)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires :* M. Saha

## Sommaire

Point 140 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (*suite*)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2007 et à la reprise de cette session

Point 135 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (*suite*)

Point 129 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (*suite*)

Plan-cadre d'équipement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 140 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)**

**Transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi**  
(A/62/548 et A/62/559)

1. **M. Yeo** (Responsable par intérim de la Division du financement des opérations de maintien de la paix) présente la note du Secrétaire général sur le transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) à Brindisi (A/62/548) et dit que l'utilisation des installations de la BSLB est régie par un mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Italie, signé le 23 novembre 1994 et modifié le 7 décembre 2001. Cet accord prévoit l'usage à titre gracieux de locaux situés dans des installations militaires, en Italie, aux fins d'appuyer des opérations de maintien de la paix, des opérations humanitaires, et des activités connexes.

2. La proposition dont la Commission est saisie tient compte d'une promesse faite par le Gouvernement italien de transférer 5 bâtiments à la BSLB, en vertu d'un arrangement déjà approuvé par l'Assemblée générale par sa décision 58/557 du 23 décembre 2003, ainsi que 6 bâtiments supplémentaires et 12 terre-pleins. Les installations mises à la disposition de la Base de soutien logistique seraient reconfigurées pour accueillir le siège de celle-ci, le Groupe des opérations aériennes, une zone d'entreposage, les opérations de déploiement de matériel et les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

3. Le coût des rénovations à la charge de l'Organisation est estimé à 3 millions de dollars pour 9 des 11 bâtiments et à 600 000 dollars pour les terre-pleins. En outre, l'Organisation prendrait en charge des dépenses d'entretien annuelles d'un montant d'environ 370 000 dollars. Des ressources seraient prévues pour les travaux de rénovation dans le projet de budget de la BSLB pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et l'Assemblée générale serait invitée, conformément à l'article 3.11 du Règlement financier, à approuver le transfert des bâtiments et des espaces ouverts concernés à la BSLB.

4. **M. Saha** (Président du Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires), dit que le Comité consultatif, dans son rapport sur la question (A/62/559), recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général d'accepter l'offre du Gouvernement italien de transférer 6 bâtiments supplémentaires et 12 terre-pleins à la BSLB. Cette offre s'inscrit dans le prolongement de celle faite antérieurement de transférer 5 bâtiments à la BSLB, qui a été approuvée par l'Assemblée en 2003 par sa décision 58/557. Le Comité consultatif a noté que 2 des 11 bâtiments seraient utilisés par le Programme alimentaire mondial et que l'espace supplémentaire disponible permettrait de fermer l'entrepôt extérieur de San Pancrazio.

5. Le coût de la rénovation et de l'aménagement de 9 bâtiments et 12 terre-pleins, estimé à 3,6 millions de dollars, serait inscrit au projet de budget pour l'exercice 2008/09. Le coût total supporté par l'Organisation pour l'entretien de 11 bâtiments et des terre-pleins est estimé à 370 000 dollars par an. Les travaux de rénovation et d'aménagement pourront commencer dès lors que le mémorandum d'accord entre l'Italie et l'ONU concernant l'utilisation des installations de la BSLB aura été modifié, c'est-à-dire pendant l'exercice 2007/08. Le Comité consultatif recommande d'utiliser le solde des crédits déjà ouverts pour financer la rénovation et l'entretien des bâtiments supplémentaires pendant l'exercice en cours, avec une réduction correspondante du montant total de 3,6 millions de dollars demandé pour l'exercice 2008/09. Le projet de budget pour 2008/09 devrait également tenir compte des économies attendues de la fermeture de l'entrepôt de San Pancrazio.

6. **M. Ramos** (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne, se félicite de la contribution du Gouvernement italien de 6 bâtiments supplémentaires et 12 terre-pleins à la BSLB. Grâce au transfert des bâtiments et à la conclusion du mémorandum d'accord, la BSLB pourra optimiser l'appui logistique aux opérations de maintien de la paix et travailler de manière plus économique. L'Union européenne s'associe aux observations et conclusions du Comité consultatif.

**Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)**

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2007 et à la reprise de cette session (A/62/7/Add.16 et A/62/515)**

7. **M<sup>me</sup> Wong** (Division de la planification des programmes et du budget) présente le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2007 et à la reprise de cette session (A/62/515) et dit que, conformément à la pratique établie pour les rapports concernant des prévisions révisées et à la demande du Comité consultatif, le rapport contient des estimations établies sur la base du coût intégral des ressources supplémentaires nécessaires tant au titre des services de conférence qu'au titre des autres dépenses. Le montant des dépenses supplémentaires de l'exercice biennal 2006-2007, soit 238 300 dollars, peut être couvert par les ressources inscrites au budget-programme dudit exercice. Quant aux dépenses supplémentaires de l'exercice 2008-2009, qui s'élèvent à 14 205 700 dollars, il est proposé d'en imputer un montant de 84 400 dollars sur les ressources déjà prévues pour cet exercice.

8. Après que le rapport a été publié et examiné par le Comité consultatif, la Troisième Commission a adopté le projet de résolution A/C.3/62/L.20/Rev.1. La mise en œuvre des paragraphes 14 et 15 de ce projet de résolution modifierait le programme de travail et les crédits nécessaires approuvés à l'origine par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et communiqués au Conseil économique et social. Le Comité consultatif n'a fait aucune objection aux dépenses prévues d'un montant de 14 121 300 dollars, à imputer sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2008-2009, et, compte tenu du projet de résolution A/C.3/62/L.20/Rev.1 et de l'état des incidences sur le budget-programme figurant dans le document A/C.5/62/15, le montant des ressources supplémentaires nécessaires a été ramené à 10 807 950 dollars. L'état des incidences sur le budget-programme précité remplace l'état correspondant des incidences sur le budget-programme de la décision 2007/279 du Conseil économique et social, figurant dans le rapport.

9. Un certain nombre de considérations énoncées dans le rapport méritent l'attention de la Commission. Premièrement, plusieurs prévisions révisées ont trait à des ressources extrabudgétaires. Deuxièmement, comme indiqué au paragraphe 17, il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver la modification du descriptif et des réalisations escomptées du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que leur incorporation dans le programme de travail du chapitre correspondant. Troisièmement, il est également demandé à l'Assemblée générale d'approuver la modification du descriptif et des réalisations escomptées du chapitre 23 (Appui aux organismes de défense des droits de l'homme) du projet de budget-programme pour 2008-2009.

10. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/7/Add.16), dit que celui-ci a relevé dans le rapport du Secrétaire général que le montant des dépenses de l'exercice biennal 2006-2007 qui découlent des décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2007 et à la reprise de cette session serait couvert par les ressources inscrites au budget-programme dudit exercice. En ce qui concerne l'exercice biennal 2008-2009, le Comité consultatif ne s'oppose pas à l'approche proposée par le Secrétaire général, selon laquelle, sur un montant total de 14 205 700 dollars, 84 400 dollars seraient couverts par les montants prévus dans le projet de budget-programme pour cet exercice et le solde de 14 121 300 dollars serait imputé au fonds de réserve pour l'exercice 2008-2009, l'Assemblée générale devant donner son approbation à sa soixante-deuxième session. Les ajustements résultant de décisions de la Troisième Commission seront présentés dans un rapport ultérieur du Comité consultatif.

11. **M. Hussain** (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique que le Groupe n'a aucune objection à soulever quant au fond sur les incidences sur le budget-programme des décisions prises par les principaux organes de l'Organisation, mais qu'il préférerait, quant à la forme, examiner ces incidences de manière groupée.

12. **Le Président** dit qu'il a pris note du souhait du Groupe des 77 et de la Chine.

13. **M. Sena** (Brésil) dit que son pays appuie énergiquement le renforcement du Forum des Nations Unies sur les forêts et continuera d'exprimer son soutien au cours des consultations sur les prévisions révisées.

14. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) fait observer que, s'agissant des renseignements détaillés attendus en ce qui concerne les incidences sur le budget-programme, les membres de la Cinquième Commission doivent prendre en considération le fait que certaines autres grandes commissions siègent encore. Dès que le Bureau saura avec précision quand ces informations devraient être disponibles, il en avisera la Commission.

**Point 135 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (suite) (A/C.5/62/L.6)**

*Projet de résolution A/C.5/62/L.6 : Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale*

15. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.6 est adopté.*

**Point 129 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite) (A/C.5/62/L.7)**

*Projet de résolution A/C.5/62/L.7 : Planification des programmes*

16. **M. Hillman** (États-Unis d'Amérique), expliquant la position de son pays, déclare que celui-ci ne peut pas appuyer le projet de résolution en question car il ne permet pas de remédier à l'incapacité persistante du Comité du programme et de la coordination (CPC) de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, à savoir coordonner, suivre et évaluer les programmes et les activités de l'Organisation. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont autorisé les membres du CPC à examiner les mandats assignés par les organes délibérants dans le but d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements et de contribuer à ce que les ressources soient utilisées de manière optimale. Or, les États-Unis, qui en ont pourtant appuyé pleinement la création en tant qu'organe intergouvernemental chargé au premier chef de la coordination des activités de l'Organisation, constatent que le CPC n'assume pas cette fonction essentielle de coordination.

17. La planification et la coordination des programmes demeurant essentielles pour le bon

fonctionnement de l'ONU, le CPC pourrait concourir de façon plus utile aux activités de l'Organisation s'il réorientait ses efforts de manière à travailler comme l'Assemblée générale et le Conseil économique et social l'ont initialement prévu. Les efforts déployés par Israël, qui a assuré la présidence de la quarante-septième session du CPC, pour souligner l'importance de ce rôle sont à louer, mais tant que certains refuseront d'améliorer le fonctionnement du Comité, notamment ses méthodes de travail et ses procédures, de précieuses ressources continueront d'être gaspillées et l'utilité du Comité restera contestée. Dans ces conditions, les États-Unis ne s'associent pas au consensus sur le projet de résolution.

18. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.7 est adopté.*

19. **M. Yamada** (Japon), expliquant la position de son pays, dit que l'efficacité du CPC laisse beaucoup à désirer, en particulier en ce qui concerne l'exécution de son mandat de coordination des politiques. Le Japon, qui n'a pas souhaité rompre avec le consensus recueilli par le projet de résolution même si certains éléments du texte lui posent problème (en particulier le paragraphe 15), compte que le CPC s'efforcera de répondre aux attentes des États Membres.

20. **M. Farooq** (Pakistan), expliquant la position du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite du travail diligent et utile accompli par le CPC et de l'attitude constructive des participants aux négociations tenues dans le cadre l'examen de cette question. Le Groupe des 77 et la Chine ont fait preuve de conciliation, estimant qu'il fallait trouver un compromis entre des points de vue divergents. On ne peut donc que déplorer qu'une délégation ayant participé activement aux négociations se soit dissociée du consensus sur le projet de résolution et qu'une autre, tout aussi active et dont certaines des préoccupations ont été prises en compte, se dise insatisfaite du texte final. Cet incident regrettable et injustifié constitue une atteinte au climat de bonne foi dans lequel se déroulent les négociations à la Cinquième Commission.

**Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)**

**Plan-cadre d'équipement (suite) (A/C.5/62/L.8)**

*Projet de résolution A/C.5/62/L.8 : Plan-cadre d'équipement*

21. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.8 est adopté.*

22. **M. Alkhurainej** (Koweït), expliquant la position de son pays, indique que celui-ci appuie la proposition du Secrétaire général concernant la stratégie IV accélérée. Le Koweït, qui a été l'un des rares pays à s'être acquitté en temps voulu de l'intégralité de la part du budget du plan-cadre d'équipement lui incombant, prie instamment les autres États Membres d'honorer leurs obligations financières afin que les travaux nécessaires puissent être menés comme prévu, en évitant tout retard susceptible d'entraîner des dépenses supplémentaires. Il compte que l'Assemblée générale autorisera le Secrétaire général à mettre rapidement à disposition des locaux temporaires pour les services du Siège, de sorte que le projet puisse être réalisé en une seule phase. Le Secrétaire général devra aussi veiller à ce que le coût du projet ne dépasse pas le budget approuvé et inclure dans son sixième rapport intérimaire des renseignements précis sur les contrats prévoyant un prix maximal garanti.

*La séance est levée à 10 h 40.*